

À UNE REVALORISATION **SEGUR** SÉLECTIVE ET INÉGALITAIRE DANS LE PRIVÉ NON-LUCRATIF DU SECTEUR SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

La Fédération CGT Santé et Action Sociale a consulté les syndicats concernés relevant de son champ professionnel à l'occasion de la mise à signature de l'accord de méthode issu de la Mission Laforcade. Le verdict est sans appel : les syndicats sont très majoritairement CONTRE la signature. Les limites et la division posées par le Ministère dans le cadre de cet accord ne sont pas acceptables !

➔ **Seraient concernés dès janvier 2022 certains professionnels du médico-social** (établissements et services pour personnes handicapées et les services de soins et d'intervention à domicile (SSIAD)) : les personnels soignants (les aides-soignant-e-s, les infirmier-e-s (toutes catégories), les cadres infirmier-e-s et cadres infirmier-e-s psychiatriques, les masseur-ses-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les ergothérapeutes, les audio-prothésistes, les psychomotricien-ne-s, les auxiliaires de puériculture, les diététicien-ne-s) et les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale et les accompagnants éducatifs et sociaux.

➔ **Seraient exclus pour l'instant et remis à plus tard sous condition** d'un « rapprochement conventionnel effectif » hypothétique et de négociations futures très incertaines au niveau de la branche : **les autres métiers de l'accompagnement du médico-social** (Les éducateur-trices spécialisé-es ou techniques, les encadrant-es éducatif-ves de nuit, les éducateur-trices de jeunes enfants, les moniteur-trices éducateur-trices, les moniteur-trices d'atelier, les chefs d'atelier, les moniteur-trices de jardin d'enfant, les moniteur-trices d'enseignement ménager, les technicien-ne-s de l'intervention sociale et familiale, les conseiller-e-s en économie sociale et familiale, les psychologues,

les cadres de service éducatif et social, paramédical, les chefs de service éducatif, pédagogique et social, paramédical).

➔ **Seraient exclus tous les autres professionnels du secteur comme les personnels administratifs et personnels des services généraux, ainsi que l'ensemble des salarié-e-s du secteur social** (protection de l'enfance, aide aux familles et aux adultes).

La CGT refuse cette revalorisation inégale et exige que :

« Tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social sans distinction public/privé bénéficient immédiatement de 300 euros net **MINIMUM** intégrant les 183 € du **SEGUR** ! sous forme d'une augmentation de la valeur du point dans le privé ou de l'indice dans le public

« Une refonte complète des grilles de classification visant une réelle reconnaissance des qualifications et de l'engagement des salariés.

« Des recrutements en nombre suffisant pour permettre une prise en charge de qualité des bénéficiaires et l'amélioration des conditions de travail.

LE GOUVERNEMENT DOIT CESSER DE NOUS MÉPRISER EN SAUCISSONNANT LES NÉGOCIATIONS POUR MIEUX NOUS DIVISER EN ESPÉRANT CASSER NOTRE ESPRIT DE SOLIDARITÉ ENTRE COLLÈGUES ET NOS COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL.

**LA CGT APPELLE DÈS MAINTENANT
À UNE NOUVELLE JOURNÉE D'ACTION/MOBILISATION**

le 15 juin 2021

**TOUS ENSEMBLE FAISONS DE CETTE JOURNÉE UNE MOBILISATION D'AMPLEUR
POUR FAIRE ENTENDRE NOS REVENDICATIONS LÉGITIMES !**